

Commission du droit du Canada

Rapport sur les plans et les priorités

Budget des dépenses 2005-2006



L'honorable Irwin Cotler
Ministre de la Justice et Procureur général du Canada

Table des matières

Section I –	
VUE D’ENSEMBLE	1
Message du président intérimaire.....	1
Informations sommaires.....	3
Priorités de la Commission.....	4
Section II –	
ANALYSE DES ACTIVITÉS DES PROGRAMMES	9
Résultat stratégique : Avis sur la réforme du droit	9
Activités envisagées et résultats prévus.....	11
Section III –	
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES	17
Déclaration de la direction.....	17
Structure organisationnelle.....	18
Tableau 1: Dépenses prévues de la Commission et équivalents temps plein.....	19
Tableau 2: Activités des programmes.....	20
Tableau 3: Postes voté et législatif indiqués dans le Budget principal.....	20
Tableau 4: Coût net de la Commission.....	21
Tableau 5: Besoin de ressources par direction	21
Renseignements supplémentaires	22

Message du président intérimaire

L'année 2004 a été pour la Commission du droit du Canada une année de transition marquée par le changement au niveau de sa direction. Ces changements ont amené la Commission du droit du Canada à dresser un bilan des travaux réalisés depuis sa création et à se pencher sur ses orientations futures. La Commission du droit du Canada, créée il y a sept ans, est maintenant largement reconnue pour sa contribution à la réforme du droit qu'elle mène en adoptant une approche avant-gardiste et innovatrice. Fort de cette reconnaissance nationale et internationale, la Commission du droit du Canada entend bien élargir son réseau de relations et de partenariats au cours de l'année 2005.

Au cours de l'année 2005-2006, la Commission poursuivra les travaux engagés en plus de lancer de nouveaux projets dans des domaines affectant les Canadiens et les Canadiennes.

Les Canadiens et Canadiennes : Des citoyens du monde

La Commission poursuivra ses travaux sur le projet *Gouvernance au-delà des frontières*. Ce projet examine les méthodes pour moderniser les concepts juridiques de façon à refléter les positions du Canada en tant que nation dans un monde interdépendant. De plus et en harmonie avec la diversité du Canada, la Commission explorera les rapports qu'entretiennent les traditions et pratiques culturelles avec le système judiciaire officiel et particulièrement avec les valeurs énoncées dans la *Charte canadienne des droits et libertés*. La Commission se penchera aussi, en collaboration avec des groupes communautaires, sur des questions importantes pour les nouveaux immigrants.

Sécurité

Suite aux événements du 11 septembre 2001, aux récentes catastrophes naturelles et aux conflits en cours dans le monde, les Canadiens, comme d'autres peuples, éprouvent un besoin croissant de sécurité. Ce besoin trouve un écho particulier dans les travaux menés par la Commission sur les forces policières et les services de sécurité privés. Ces travaux détaillent quelques-unes des tendances récentes en matière d'amélioration de la sécurité et la Commission en conclusion énonce quelques recommandations pour améliorer les rapports entre les Canadiens, les forces policières et les agences privées de sécurité.

Travailler oui, mais.., le projet de la Commission du droit sur les travailleurs vulnérables analyse la manière dont le droit contribue à permettre ou à empêcher d'atteindre la sécurité économique. Dans le cadre de ce projet, la Commission entend s'appuyer sur les études existantes sur le droit et le risque en découlant. En outre, la Commission se penchera sur le rôle que les gouvernements, les particuliers, les secteurs privé et public pourraient être appelés à jouer pour assurer un juste équilibre entre le risque, la responsabilité et la réduction des dommages.

Droit et traditions autochtones

La Commission du droit collabore avec les Autochtones canadiens en vue de s'assurer que le droit réponde à leurs besoins. Le projet de la Commission sur les traditions juridiques autochtones analyse la manière dont le droit canadien peut tirer avantage du droit et des traditions juridiques autochtones. La Commission étudie aussi les moyens pour surmonter les difficultés auxquelles sont confrontés les Autochtones vivant dans les réserves lorsqu'ils désirent obtenir des prêts hypothécaires.

La Commission considère que les promesses du droit doivent devenir réalité. À cet égard, il ne suffit pas de rédiger des lois cohérentes, il faut que le droit réponde aux besoins actuels et futurs de tous les Canadiens et Canadiennes. Dans cet esprit, la réforme du droit est un dialogue permanent sur la façon dont les Canadiens et les Canadiennes vivent le droit ainsi que sur les moyens de l'améliorer afin de réaliser leurs aspirations. Pour atteindre ces objectifs, la Commission continuera à examiner ses pratiques administratives, à travailler efficacement, à faire preuve de responsabilité financière et à améliorer l'accès des Canadiens et Canadiennes à la Commission et à ses travaux.



Bernard Colas
Président intérimaire

Informations sommaires

Le mandat de la Commission du droit du Canada découle de la *Loi sur la Commission du droit du Canada* entrée en vigueur en avril 1997. Le mandat de la Commission est « d'étudier et revoir le droit du Canada et ses effets d'une façon systématique qui reflète les concepts et les institutions des deux systèmes juridiques canadiens, à savoir la common law et le droit civil. »

La Commission, en vertu de l'article 3 de la *Loi sur la Commission du droit du Canada*, doit se concentrer sur quatre domaines :

- **Nouveaux concepts juridiques** : La Commission doit travailler à l'élaboration de nouvelles perspectives et de nouveaux concepts juridiques.
- **Efficacité et accessibilité** : La Commission doit instituer des mesures qui rendent le système juridique plus efficace, plus économique et plus accessible.
- **Stimulation du débat critique** : La Commission doit encourager la participation à un débat critique au sujet du droit et de l'application de ce dernier dans la société canadienne. Elle est encouragée à établir des réseaux avec tous les milieux universitaires et les autres collectivités afin d'assurer leur coopération et leur coordination relativement aux initiatives de réforme du droit.
- **Élimination des règles désuètes et des anomalies** : La Commission est chargée de travailler à l'élimination des règles tombées en désuétude et des anomalies du droit.

Vous trouverez la *Loi sur la Commission du droit du Canada* sur le site web de la Commission à l'adresse www.lcc.gc.ca/fr/about/lcca.asp.

Ressources financières

(en milliers de dollars)

2005-2006	2006-2007	2007-2008
3 161,0	3 163,0	3 163,0

Ressources humaines

2005-2006	2006-2007	2007-2008
13	13	13

Priorités de la Commission

Priorités	Type	Dépenses prévues (en milliers de dollars)		
		2005-2006	2006-2007	2007-2008
1. Formuler des recommandations pour la réforme du droit	En cours	600,0	1 500,0	600,0
2. Engager les Canadiens dans la réforme du droit	En cours	1 211, 0	613, 0	1 213,0
3. Effectuer des recherches d'avant-garde	En cours	1 350,0	1050, 0	1 350,0
Total		3 161,0	3 163,0	3 163,0

Priorité 1

Formuler des recommandations relatives à la réforme du droit

Description

Les Canadiens nourrissent de grandes attentes à l'égard de leur système juridique. Ils désirent que leurs lois soient justes et adaptées aux nouvelles réalités. Les changements sociaux et économiques mettent continuellement à l'épreuve la capacité du droit de répondre à ces attentes. La Commission du droit du Canada veut atteindre cet objectif et a le mandat de donner des conseils et de formuler des recommandations sur les méthodes pour moderniser et améliorer le droit au Canada.

Plans

La Commission du droit prévoit présenter au Parlement les rapports suivants :

- 2005-2006 : *En quête de sécurité* – sur la relation entre les forces policières et les agences de sécurité privées.
- 2006-2007 : *Travailler oui mais...* – sur la promotion de la sécurité économique des travailleurs vulnérables;
Une question d'âge – sur les rapports entre les générations et l'âge en tant que critère de droit;
Qu'est-ce qu'un crime? – sur la réaction aux comportements indésirables.
- 2007-2008 : *Les traditions juridiques autochtones* – sur la reconnaissance de ces traditions et la création d'espaces pour elles;
La gouvernance au-delà des frontières – sur la création de nouveaux outils de gouvernance dans le contexte de la mondialisation.

Risques et défis

Le moment choisi pour la présentation des rapports peut être influencé par les éléments suivants :

- Le nombre de préoccupations soulevées lors des consultations et qui requièrent des études approfondies avant la préparation des recommandations.
- Le nombre d'intervenants à consulter sur un sujet donné et la facilité avec laquelle on peut réunir les groupes et les membres du public en vue des consultations.
- La petite taille de la Commission ainsi que le roulement des membres du personnel et les changements de commissaire.

Priorité 2

Engager les Canadiens dans la réforme du droit

Description

La Commission considère que les promesses du droit doivent devenir réalité. À cet égard, il ne suffit pas de rédiger des lois cohérentes, il faut que le droit réponde aux besoins actuels et futurs de tous les Canadiens et Canadiennes. La réforme du droit est un dialogue permanent sur la façon dont les Canadiens et les Canadiennes vivent le droit et sur les moyens de l'améliorer afin de réaliser leurs aspirations. La Commission du droit a élaboré des méthodologies de consultation innovatrices qui mettent l'accent sur la participation des citoyens aux discussions sur les questions de réforme du droit et offrent la possibilité d'échanger des idées et des points de vue. La Commission vise à faciliter la contribution des citoyens à la création d'un droit vivant qui répond à leurs besoins et leur engagement continu dans les questions juridiques.

Plans

- Recourir à des moyens innovateurs pour attirer et engager les Canadiens dans le travail de réforme du droit.
- Au cours de l'année, la Commission prévoit élargir les possibilités de participation du public dans les régions rurales et éloignées, ainsi que dans les centres urbains.
- Mettre en oeuvre un nouveau système de gestion de contenu pour le site Web.
- Publier des documents de discussion sur les sujets suivants :
 - 2005-2006 : *Les traditions juridiques autochtones; La gouvernance au-delà des frontières*
 - 2006-2007 : *Le pluralisme juridique*, sur le respect et l'intégration des pratiques coutumières et traditionnelles

Risques et défis

L'accroissement de la capacité de la Commission à consulter les Canadiens nécessite des ressources sous forme de fonds pour voyager, pour effectuer la promotion d'événements ou de technologie électronique adéquate. La Commission est limitée au même budget global depuis sa création alors même que sa capacité de consultation s'accroît. Puisque la Commission est un petit organisme situé à Ottawa, la création de liens avec les membres du public ou les intervenants des régions du Canada dépend de la capacité de trouver un partenaire local adéquat doté de réseaux de contacts et susceptible d'intéresser les médias. La production de documents de discussion est tributaire des premières réactions aux sujets proposés par les intervenants, les spécialistes et les membres du Conseil consultatif de la Commission. Le désir de la Commission d'être apte à réagir aux nouvelles questions entraîne un cadre de planification strict pour les nouveaux projets.

Priorité 3

Effectuer des recherches d'avant-garde

Description

L'effort de recherche de la Commission est multidisciplinaire et inclusif. La recherche se fonde sur des données empiriques et se situe à l'avant-garde des connaissances sur les changements sociaux et évalue les solutions déjà élaborées et testées au Canada et partout au monde.

Les partenariats et les commandites partagées ont été utiles au travail de la Commission du droit et ont facilité énormément le progrès des recherches et de la réforme du droit partout au pays. La Commission établit des liens avec les activités des commissions provinciales par l'entremise de la Fédération des agences de réforme du droit du Canada et entreprend des projets de recherche, en collaboration avec des organismes gouvernementaux, qui s'efforceront de coordonner les stratégies élaborées. La Commission a collaboré avec des organismes internationaux tels que la Commission de réforme du droit de la Nouvelle-Zélande en vue d'échanger des renseignements et des connaissances sur des questions d'intérêt commun. La Commission collabore aussi avec un grand nombre d'organismes en vue d'effectuer des recherches, d'organiser ou de participer à des forums et à des conférences, ainsi que de publier et distribuer des documents de recherche.

La Commission intensifiera ses efforts afin d'engager des chercheurs oeuvrant dans plusieurs domaines non reliés à la réforme du droit tels que, entre autres, la science économique, la psychologie, la science actuarielle et l'histoire.

Plans

Créer de nouveaux partenariats, et renforcer ceux qui existent déjà, avec des particuliers, des organismes et des organisations au Canada et partout au monde, notamment les suivants :

- un partenariat avec les Fondations communautaires du Canada en vue d'engager un chercheur communautaire dans la réforme du droit.
- Un protocole d'entente avec l'Association du barreau canadien, en vertu de leurs règlements portant sur l'initiative du Fonds pour le droit de demain, visant à encourager la recherche stratégique, la diffusion, le réseautage et le partenariat avec des organismes sans but lucratif.
- La participation, en collaboration avec l'Association canadienne de science politique et ses autres partenaires (le ministère de la Justice du Canada et la Fédération canadienne des sciences humaines) au *Prix Audace de l'imagination Nathalie Des Rosiers*.
- Projets de collaboration avec le Conference Board du Canada et le Forum sur l'initiative volontaire.

Risques et défis

La capacité de la Commission à former des partenariats dépend de la détermination d'un sujet d'intérêt commun et de l'accord quant aux responsabilités mutuelles. Le succès de la Commission à attirer des chercheurs de diverses disciplines dépend des activités énergiques de promotion et d'une approche économique et socio-juridique de la réforme du droit qui va au-delà des textes et des analyses juridiques. Les ressources humaines doivent être disponibles pour constituer une liste de chercheurs dans les domaines clés liés au travail de la Commission qui peuvent être informés des possibilités à venir dans leur domaine.

Analyse des activités des programmes

Résultat stratégique : Avis sur la réforme du droit

Le résultat stratégique de la Commission consiste à donner des conseils indépendants sur la réforme du droit canadien, des institutions et des procédures pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins changeants de la société canadienne.

Étant donné la nature de la mission et du mandat de la Commission, et compte tenu de la recherche et des discussions nécessaires pour réaliser le résultat stratégique, les résultats sont définis en relation avec la capacité de la Commission de stimuler la recherche et la discussion portant sur des questions d'intérêt public, de faire progresser de nouveaux concepts de droit et de formuler des recommandations aux fins d'étude.

Les résultats définitifs, comme le renouvellement du droit, nécessitent une perspective à long terme et dépendent du programme de différents gouvernements, ainsi que de leur volonté d'adopter les recommandations de la Commission. En conséquence, la Commission n'a pas de véritable contrôle sur les résultats définitifs.

Pour atteindre son résultat stratégique, la Commission œuvre dans quatre domaines clés qui reflètent les préoccupations des Canadiens et Canadiennes et vont à l'essentiel de leurs rapports avec le droit et le système judiciaire.

- **Rapports personnels**

Une bonne partie du droit canadien se fonde sur des hypothèses concernant la manière dont les personnes organisent leur vie privée et se lient avec leurs partenaires, leurs parents, leurs enfants et d'autres proches. Ces hypothèses peuvent ne pas refléter adéquatement la réalité des rapports existants. La Commission examine comment le droit devrait refléter plus efficacement les rapports personnels des Canadiens et Canadiennes.

- **Rapports de gouvernance**

Les Canadiens se désengagent des institutions publiques et s'interrogent sur la capacité de celles-ci de répondre à leurs attentes légitimes. De plus en plus, les Canadiens et Canadiennes désirent que leurs institutions embrassent des valeurs telles que le pluralisme, le choix et la diversité. Ces attentes donnent à penser que la perception du concept de « citoyenneté » est en train de changer au Canada. De plus en plus de Canadiens et Canadiennes perçoivent ce concept comme une participation active à la politique démocratique à l'intérieur du contexte des positions prises par le Canada dans la communauté mondiale.

▪ **Rapports économiques**

L'évolution du milieu de travail, la création de nouvelles formes de propriété et de richesse, la reconnaissance de l'importance du travail, rémunéré ou non, les nouvelles méthodes de conduite des affaires, la mondialisation et l'émergence d'une économie fondée sur le savoir ont des conséquences importantes tant pour les personnes entrant sur le marché du travail que pour celles dont l'emploi actuel se trouve menacé. La Commission explore les moyens pour mieux structurer le droit afin de renforcer l'économie du pays tout en protégeant les valeurs sociales fondamentales.

▪ **Rapports sociaux**

Les rapports sociaux harmonieux et sains reposent sur la confiance, l'interdépendance et le respect. Le désaccord et le conflit sont des conséquences inévitables de la vie et des interactions humaines. Le droit se sert souvent des institutions publiques telles que le système de justice pénale et les forces policières pour résoudre les conflits et garantir la sécurité. Toutefois, les Canadiens et Canadiennes utilisent de plus en plus de méthodes non officielles de résolution des conflits et se fient aux agences privées pour garantir la sécurité.

Un tel cadre met en évidence la primauté des rapports dans la société moderne et le rôle de soutien joué par le droit dans l'encadrement de ses rapports. Ce sont ces rapports, et non des normes juridiques particulières, qui constituent le point de départ de la recherche. Nos études analysent les rapports, non pas parce qu'il s'agit de réflexions passives des concepts juridiques, mais parce qu'il s'agit d'institutions sociales dynamiques.

La Commission continuera de travailler sur une question fondamentale touchant les quatre domaines clés : *Qu'est-ce qu'un crime?* L'objectif de cette recherche consiste à comprendre pourquoi certains comportements sont considérés comme des crimes et à déterminer les répercussions de cette conceptualisation sur les rapports personnels, sociaux, économiques et de gouvernance.

La prochaine section présente un résumé des engagements, des activités et des résultats prévus pour chaque domaine clé.

Activités envisagées et résultats prévus

Domaine clé : Rapports personnels		
Engagement	Activités principales	Résultats prévus
<p><i>Une question d'âge? Les rapports entre les générations et le droit</i></p> <p>Au cours de 2004, la Commission du droit du Canada a invité les Canadiens à se pencher sur la question de savoir si l'élimination des distinctions juridiques et politiques fondées sur l'âge qui sont inacceptables, stéréotypées et ont une portée excessive ou trop limitée peut aider à établir des rapports harmonieux et sains entre les générations. La Commission a effectué des recherches dans plusieurs domaines en vue d'examiner les conséquences découlant de l'utilisation des distinctions fondées sur l'âge.</p> <p>Les Canadiens ont mis en évidence comment ces lois et politiques influencent leur vie dans un grand nombre de situations et la Commission du droit continuera à examiner ces questions en vue de formuler des recommandations concrètes.</p>	<p>En 2005-2006, la Commission continuera à rencontrer les Canadiens et Canadiennes et notamment à organiser des forums intergénérationnels pour permettre à différents groupes d'âge d'échanger leurs points de vue.</p> <p>Elle effectuera des recherches supplémentaires visant à examiner de nouvelles questions importantes pour les Canadiens et Canadiennes et prévoit publier un rapport en 2006-2007.</p>	<p>Ce projet reconnaît l'interdépendance des personnes tout au long de la vie et qu'il y a beaucoup de points communs entre les différents groupes d'âge, ainsi que beaucoup de différences à l'intérieur d'un même groupe d'âge, et élaborera un cadre visant à encourager des rapports intergénérationnels sains en vérifiant si l'âge est, dans tous les cas, le meilleur critère pour assurer des prestations ou pour imposer des restrictions juridiques.</p>

SECTION II – ANALYSE DES ACTIVITÉS DES PROGRAMMES

Domaine clé : Rapports économiques		
Engagement	Activités principales	Résultats prévus
<p><i>Travailler, oui mais...</i></p> <p>La Commission a lancé un projet ayant comme objectif d'étudier comment le droit aide à permettre ou à empêcher d'atteindre la sécurité économique. Le droit joue un rôle important dans la détermination des types d'emploi qui sont reconnus, valorisés et récompensés et de ceux qui sont dévalorisés, peu considérés ou interdits.</p> <p>En 2004-2005, la Commission a publié un document de discussion intitulé <i>Travailler oui, mais... : Le droit du travail à retravailler</i> qui invite les Canadiens et Canadiennes à réfléchir sur la question de savoir si le droit doit évoluer de façon à reconnaître et à valoriser des modalités de travail non conventionnelles et à protéger les travailleurs vulnérables, ainsi qu'à se pencher sur les moyens d'atteindre un tel objectif.</p>	<p>En 2005-2006, la Commission</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ organisera des forums publics et un grand nombre d'activités d'engagement des citoyens en vue de connaître les opinions des Canadiens et Canadiennes. ▪ Elle effectuera des recherches et créera de nouveaux partenariats en vue d'examiner toute nouvelle question. 	<p>Ce projet fournira un cadre utile pour évaluer les politiques et les options existantes en matière de réglementation afin de promouvoir efficacement la sécurité économique de tous les travailleurs au sens large du terme.</p>
<p><i>Sécurité dans les réserves</i></p> <p>En conséquence des dispositions relatives à la propriété de la <i>Loi sur les Indiens</i>, les personnes vivant dans les réserves ne peuvent hypothéquer des biens pour garantir des emprunts.</p> <p>La Commission essayera de trouver des solutions à cette situation qui crée un obstacle systémique à la gestion des finances personnelles.</p>	<p>En 2005-2006, la Commission entreprendra des recherches visant à examiner des solutions possibles.</p>	<p>Ce projet formulera des recommandations en vue de résoudre la question de l'accès équitable aux ressources financières pour toutes les personnes vivant dans une réserve.</p>

SECTION II – ANALYSE DES ACTIVITÉS DES PROGRAMMES

Domaine clé : Rapports de gouvernance		
Engagement	Activités principales	Résultats prévus
<p><i>Traditions juridiques autochtones</i></p> <p>Bien que plusieurs collectivités canadiennes soient sensibles aux concepts et aux valeurs du droit et des traditions autochtones, le droit non-autochtone les a ignorés ou rejetés. Le Canada a pu bénéficier de l'enrichissement de deux traditions juridiques, à savoir le droit civil et la common law. Il devrait aussi pouvoir tirer des avantages de l'héritage et des traditions juridiques autochtones.</p>	<p>En 2005-2006, la Commission</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ publiera un document de discussion qui élaborera un cadre élargi pour comprendre et respecter les traditions juridiques autochtones, y compris la question relative au changement institutionnel, la capacité des gouvernements canadiens et de la société d'intervenir et le choix d'outils pour procéder à un tel changement. ▪ Elle demandera les opinions des Canadiens et Canadiennes. ▪ Elle entreprendra des recherches pour examiner les possibilités d'incorporer ces traditions dans la structure juridique canadienne en vue de les reconnaître, de les valoriser et de les utiliser (Initiative Perspectives juridiques). 	<p>Ce projet élaborera un cadre permettant de reconnaître et de valoriser les traditions juridiques autochtones au Canada.</p>
<p><i>Gouvernance au-delà des frontières</i></p> <p>Un programme dynamique de réforme du droit doit s'inscrire dans un cadre qui reconnaît l'interdépendance des aspects locaux et des aspects internationaux, des affaires intérieures et des affaires étrangères. C'est dans ce contexte que la Commission du droit du Canada souhaite examiner quelle est l'incidence qu'exerce sur le monde la politique du Canada et quelle est l'influence du monde sur cette politique.</p>	<p>En 2005-2006, la Commission</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ publiera un document de discussion visant à engager les Canadiens dans un débat critique au sujet de l'influence que la redéfinition des limites territoriales et du pouvoir exerce sur leur vie et sur celle d'autres citoyens partout au monde et des méthodes pour les gérer. ▪ Elle recherchera, en collaboration avec le Conference Board du Canada, des actions concrètes en vue de résoudre la question de la responsabilité sociale des sociétés. ▪ Elle examinera, en collaboration avec le ministère de la Justice, les rapports entre le droit national et international. 	<p>Ce projet explorera de nouveaux outils de gouvernance en vue d'améliorer la démocratie, la transparence et la responsabilité dans un contexte d'interdépendance croissante entre les pays et d'influence importante d'intervenants autres que les gouvernements nationaux.</p>

SECTION II – ANALYSE DES ACTIVITÉS DES PROGRAMMES

Domaine clé : Rapports sociaux		
Engagement	Activités principales	Résultats prévus
<p><i>En quête de sécurité</i></p> <p>Au cours des deux dernières décennies, nous avons assisté à un découplage graduel des services de police et de l'État. L'État demeure un acteur important dans la réglementation et la mise en application des services de police, mais un grand nombre d'organismes privés de sécurité participent activement au maintien de l'ordre, ainsi qu'aux enquêtes et à la prévention du crime dans les lieux publics.</p> <p>La Commission examine les nouveaux modèles de rapports entre les forces policières et les agences privées de sécurité au Canada.</p>	<p>En 2005-2006, la Commission déposera un rapport au Parlement formulant des recommandations sur les rapports entre les forces policières et les agences privées de sécurité et leurs répercussions sur la vie des Canadiens et Canadiennes.</p>	<p>Ce projet alimentera des débats auprès du gouvernement, des médias, d'autres forums sur les politiques et des institutions chargées du maintien de l'ordre quant au rôle des agences privées de sécurité et sur leur réglementation.</p> <p>Le rapport présenté au Parlement mettra en évidence le besoin de meilleures communications, ainsi que de partenariats entre les forces policières et les agences privées de sécurité et recommandera les mesures à prendre.</p>
<p><i>Pluralisme juridique</i></p> <p>La Commission a commencé à examiner comment d'autres pratiques et traditions coexistent avec le système judiciaire officiel et dans quelle mesure elles peuvent être adaptées aux valeurs des droits de la personne, de l'égalité, de la liberté religieuse et du multiculturalisme.</p>	<p>En 2005-2006, la Commission</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ financera des recherches empiriques et théoriques portant sur différentes collectivités et pratiques culturelles au Canada. ▪ Elle prévoit terminer les recherches, en collaboration avec ses partenaires, sur la loi musulmane (sharia) et sur les opérations bancaires informelles (Hawala banking). 	<p>Ce projet vise à élaborer un cadre systématique en vue d'adapter les pratiques traditionnelles et de les intégrer dans le système judiciaire canadien.</p>

SECTION II – ANALYSE DES ACTIVITÉS DES PROGRAMMES

Autre domaine clé		
Engagement	Activités principales	Résultats prévus
<p><i>Qu'est-ce qu'un crime?</i></p> <p>L'objectif est de comprendre la raison pour laquelle certains comportements sont considérés comme des crimes et de vérifier les répercussions d'un tel concept sur les rapports personnels, sociaux, économiques et de gouvernance, en évaluant les différentes options disponibles pour contrôler les comportements indésirables.</p>	<p>En 2005-2006, la Commission :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Continuera à tenir des consultations avec le public. ▪ Prévoit terminer les recherches actuelles et commencera à préparer un rapport qui devrait être déposé au Parlement en 2006-2007. 	<p>Le projet vise à fournir aux décideurs un cadre qui peut être utilisé pour évaluer les conséquences de choisir le droit pénal et d'autres stratégies d'intervention comme réponse aux comportements indésirables.</p>

Déclaration de la direction

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport sur les plans et les priorités* (RPP) pour 2005-2006 de la Commission du droit du Canada.

Le document a été préparé en fonction des principes de reddition de comptes contenus dans le *Guide pour la préparation pour 2005-2006 de la partie III du Budget des dépenses : Rapport sur les plans et les priorités*.

- Il est conforme aux exigences particulières de reddition de comptes décrites dans les Lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT);
- Il s'appuie sur une structure fondée sur une architecture des activités de programme;
- Il offre un modèle de responsabilisation pour les résultats atteints avec les ressources et les autorités allouées à la Commission; et
- Il fait état des sommes qui ont été allouées en fonction des dépenses prévues approuvées par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

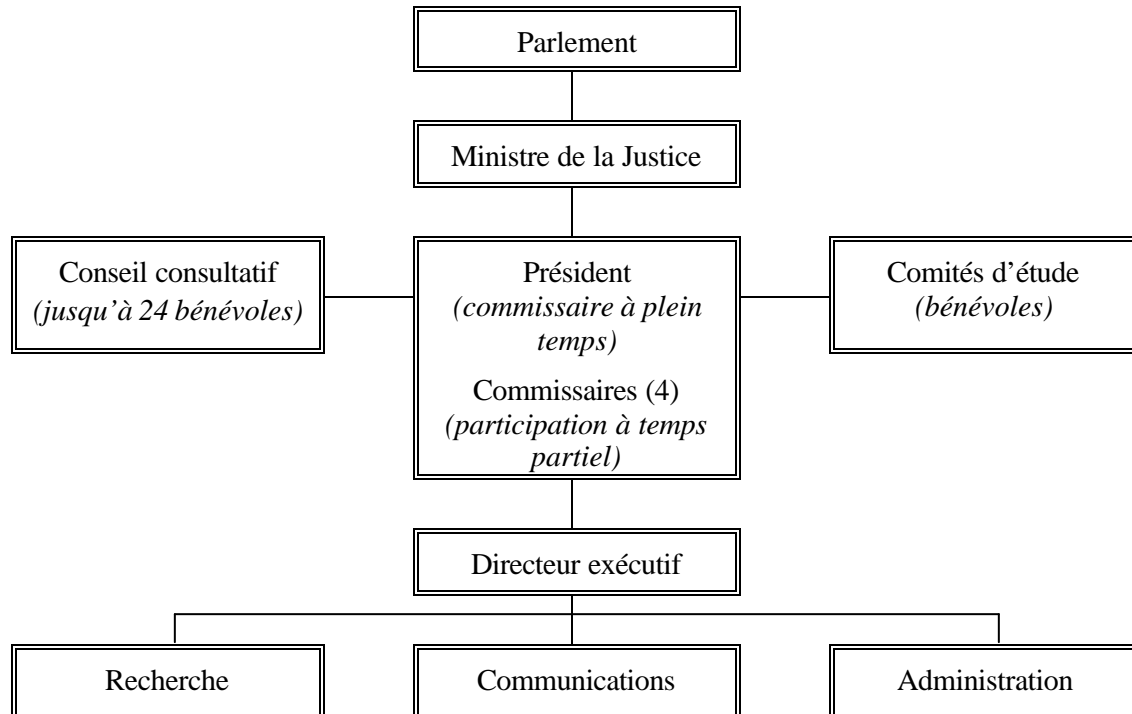


Bruno Bonneville
Directeur exécutif

le 18 février 2005

Structure organisationnelle

La Commission du droit est une agence ministérielle indépendante qui doit rendre compte au Parlement par l'entremise du ministre de la Justice. Le Gouverneur en conseil nomme le président ou la présidente et quatre commissaires à temps partiel sur la recommandation du ministre pour des mandats d'au plus cinq ans. La Commission est aidée dans ses fonctions par un petit secrétariat dirigé par un directeur exécutif ou une directrice exécutive.



La Commission a mis sur pied un conseil consultatif comprenant un maximum de 24 bénévoles qui reflète la diversité socio-économique et culturelle du Canada et représente un vaste éventail de disciplines. Le conseil donne des avis sur l'orientation stratégique, le programme de recherches à long terme et l'évaluation du rendement de la Commission, ainsi que sur toute autre question pertinente.

Les comités d'étude sont formés au besoin pour donner des conseils sur des projets de recherche particuliers. Chaque comité est dirigé par un commissaire et se compose de spécialistes bénévoles de diverses disciplines et de membres des collectivités intéressées. Afin d'aider les comités d'étude, la Commission accorde des contrats de recherche à des spécialistes reconnus du secteur privé et du milieu universitaire.

SECTION III – INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Tableau 1: Dépenses prévues de la Commission et équivalents temps plein

	Prévisions des dépenses	Dépenses prévues	Dépenses prévues	Dépenses prévues
(en milliers de dollars)	2004-2005*	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Recommandations sur le réforme du droit	3 150,0	3 142,0	3 142,0	3 142,0
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	3 150,0	3 142,0	3 142,0	3 142,0
Non budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	-	-	-	-
Moins : Recettes disponibles	-	-	-	-
Total du Budget principal des dépenses	3 150,0	3 142,0	3 142,0	3 142,0
<i>Rajustements :</i>				
Budget supplémentaire des dépenses :				
Report de fonds du budget de fonctionnement	147,1	-	-	-
Financement pour les augmentations salariales découlant des conventions collectives	21,0	20,0	21,0	21,0
Annonce dans le budget :				
Dépenses du CED **	-	(10,0)	-	-
<i>Total des rajustements</i>	168,1	10,0	21,0	21,0
Dépenses nettes prévues	3 318,1	3 152,0	3 163,0	3 163,0
Dépenses nettes prévues	3 318,1	3 152,0	3 163,0	3 163,0
Moins : Recettes non disponibles	-	-	-	-
Plus : Coût des services reçus à titre gracieux	181,8	178,7	183,2	190,1
Coût net pour la Commission	3 499,9	3 330,7	3 346,2	3 353,1
Équivalents temps plein	11	13	13	13

* Ce montant reflète les prévisions le plus justes du total des dépenses nettes prévues jusqu'à la fin de l'exercice courant.

** Ce changement reflète les réductions des dépenses prévues de la Commission par suite de l'exercice d'examen des dépenses du CED qui ont été annoncées dans le Budget 2005. De plus amples renseignements seront fournis dans le prochain Budget supplémentaire des dépenses.

La principale différence entre les dépenses prévues pour 2004-2005 et 2005-2006 est attribuable au report de fonds de 147 150 \$ de 2003-2004 inclut dans la prévision de dépenses de 2004-2005.

SECTION III – INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Tableau 2: Activités des programmes

Activité de programme	2005-2006				
	Budgétaires			Total pour le Budget principal	Total des dépenses prévues
	Fonctionnement	Dépenses brutes	Dépenses nettes		
(en milliers de dollars)					
Recommandations sur la réforme du droit	3 142,0	3 142,0	3 142,0	3 142,0	3 152,0
Total	3 142,0	3 142,0	3 142,0	3 142,0	3 152,0

Tableau 3: Postes voté et législatif indiqués dans le Budget principal

Poste voté ou législatif	Description	Budget Principal actuel	Budget précédent
(en milliers de dollars)			
35	Dépenses du programme	2 970,0	2 966,0
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	172,0	184,0
Total pour la Commission		3 142,0	3 150,0

La diminution de 8 000 \$ entre le budget principal des dépenses actuelles et le précédent est principalement attribuée à la diminution du facteur d'intrant de 1,5 % du calcul de la contribution aux régimes d'avantages sociaux des employés.

SECTION III – INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Tableau 4: Coût net de la Commission

(en milliers de dollars)	Total
Dépenses nettes prévues (dépenses totales du Budget principal des dépenses plus rajustements conformément au tableau des dépenses prévues)	3 152,0
<i>Plus : Services reçus à titre gracieux</i>	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	108,5
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le Secrétariat du conseil du trésor (hors les fonds renouvelables)	70,2
Indemnisation des victimes d'accidents du travail assurée par Développement social Canada.	-
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par Justice Canada	-
	178,7
Moins : Revenus non disponibles	-
Coût net du programme pour 2005-2006	3 330,7

Tableau 5: Besoins de ressources par direction

2005-2006		
(en milliers de dollars)	Recommandations sur la réforme du droit	Total de dépenses prévues
Commissaires	440,8	440,8
Administration	791,9	781,9
Communications	778,7	778,7
Recherche	1 150,6	1 150,6
Total	3 162,0	3 152,0

Loi administrée par la Commission du droit du Canada

Loi sur la Commission du droit du Canada (L.C., 1996, ch. 9)

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec

La Commission du droit du Canada
11^e étage, Suite 1124
222, rue Queen
Ottawa (Ontario)
K1A 0H8

Téléphone : (613) 946-8980
Télécopieur : (613) 946-8988
Courriel : info@cdc.gc.ca
Site Web : www.cdc.gc.ca